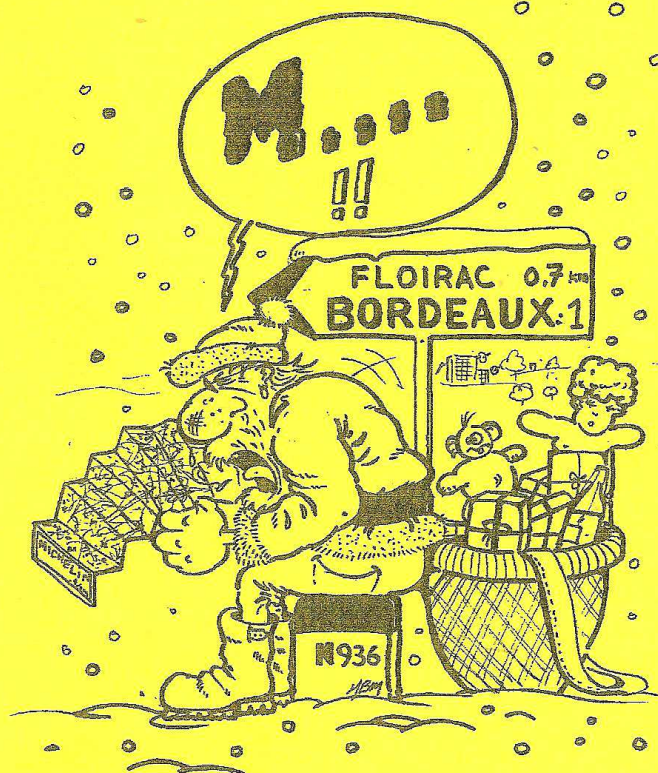


Du côté de Floirac...



Bulletin d'information joyeusement local N° 44 Décembre 2005



Joyeux Noël et Bonne Année à nos amis lecteurs

NOUVELLES DE LA MAIRIE

1 – Réunion du Conseil municipal du 5 novembre 2005-12-12

En début de séance, madame Ingrid Plasschaert a annoncé sa démission pour raison familiale et pour cause de retour aux Pays Bas.

Rapport annuel sur l'eau :

- L'examen du compte rendu d'exploitation de la SAUR a fait apparaître une légère baisse de consommation en 2004 et confirme qu'une vingtaine de branchements ne consomment pas d'eau.
- Le Conseil unanime a approuvé le rapport annuel technique et financier 2004 et a décidé de fixer les tarifs suivants pour 2006 : 1^{er} compteur 55,50 €, 2^{ème} compteur 33 €, surtaxe communale 0,3 €.

Questions diverses :

- SNCF : une rumeur fait état de la suppression des haltes de 16h40 et de 18h46. Le Conseil a rappelé son très vif attachement à ces haltes et jugerait inacceptable leur suppression. Le maire a été chargé de faire part de l'opposition du Conseil au président du Conseil Régional à Toulouse – organisme décisionnel – et à la direction de la SNCF à Limoges.
- Ayant constaté que le réservoir de la tour présentait des fissures qui pouvaient porter atteinte à la solidité du monument, le Conseil a décidé de le vidanger et de raccorder directement la fontaine de la place à la source de Caillon tout en conservant la possibilité de réutiliser le réservoir après une réfection de son étanchéité.

Le compte rendu complet de la séance est affiché et consultable en mairie.

2 - Le service d'annonce des crues de la Dordogne

Alors que nous subissons un automne pluvieux et que l'hiver est à notre porte, ceux d'entre nous qui vivent dans la vallée peuvent, à juste titre, s'inquiéter du niveau de l'eau de la Dordogne.

Rappelons qu'il existe un moyen de se renseigner facilement pour ceux qui disposent d'un ordinateur et d'un accès à internet : il suffit de contacter le site de la D.D.E.

www.dordogne.equipement.gouv.fr

et de cliquer sur l'onglet « INFO crues ».

Sur ce site on trouve :

- l'évolution en temps réel de la hauteur de la rivière à la station qui intéresse l'internaute (par exemple la station de Carennac, pour celle qui nous concerne tout particulièrement) pendant les 24 dernières heures. La cote indiquée peut être comparée à la cote d'alerte,
- le message de prévision indiquant la date et l'heure de la cote observée ainsi que la date et l'heure de la cote prévue avec la tendance (hausse, stationnaire, baisse),
- des informations générales relatives à la connaissance des crues (chronique des plus hautes hauteurs d'eau, photos...).

3 – Une chance pour la communauté de communes du pays de Martel : la développement de l'agglomération de Brive.

Le Conseil général du Lot a décidé de s'impliquer, aux côtés de la communauté de communes du Pays de Martel en particulier, dans un nouveau syndicat mixte « (1) qui va donner naissance à un parc d'activités dans le nord du Lot (pour les études préalables nécessaires, une enveloppe prévisionnelle de 90 000 € HT a été fixée).

Croissance démographique de plus de 3%, augmentation de la population active, baisse du chômage de 3,3% et forte dynamique des emplois de service : la vallée de la Dordogne est « en crue » côté développement économique. Cette partie du département se trouve aujourd'hui dans un contexte très favorable. Notamment grâce à l'influence de Brive : la croissance de l'agglomération corrézienne dont la population qui était de 65 000 habitants en 1999, continue à croître. Aujourd'hui, les analyses démontrent que l'A 20 va offrir, sur le trajet entre Barcelone et le marché de Rungis en région parisienne, une opportunité d'aménagement de sites logistiques à mi chemin entre Montauban et Uzerche... La ville de Brive est intéressée par un tel projet mais manque de place... Le nord du Lot pourrait donc tirer son épingle du jeu. Car en plus du croisement autoroutier A 20/A 89, il faudra aussi compter avec la mise en service du futur aéroport Souillac-Brive prévu pour 2007... qui en est au stade des travaux.

Les terrains se situent pour les 3/4 sur la commune de Nespouls et pour 1/4 sur la commune de Cressensac (40 hectares). Le taux de participation du Conseil général au tour de table du syndicat mixte pour l'aménagement de l'aéroport devrait tourner aux alentours de 1 000 000 d'€ sur les 46 000 000 d'€ du projet. Un bon placement ... et une aubaine pour un parc d'activités d'ampleur. »

Dans une époque où la morosité domine, voilà de bonnes nouvelles pour l'emploi, une chance à saisir pour les entreprises locales présentes, de belles perspectives pour les créateurs d'entreprises.

(1) : Extraits du bulletin d'information n° 64 (novembre 2005) du Conseil général du Lot.

4 – Aide aux demandeurs d'emploi

Dans un département rural, l'absence d'un moyen de locomotion est un handicap, un frein dans une démarche sociale et professionnelle.

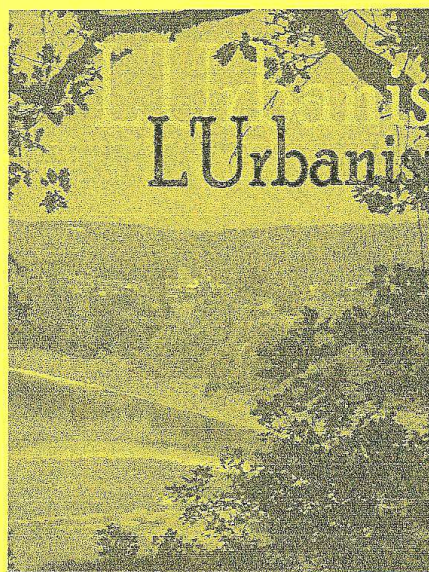
L'association Auto Insertion Lotoise (A.I.L. 46), créée en 1996, propose aux personnes en situation de précarité la mise à disposition à tarifs réduits de véhicules (2 et 4 roues) pour travailler, se rendre à une formation, à un entretien d'embauche ou rechercher un emploi.

Basée à Cahors, A.I.L. 46 intervient sur tout le département du Lot. Un souci de proximité a conduit la mise en place d'une association relais à Saint-Céré.

Contact : 30 avenue général Leclerc à Cahors. Tél. 05 65 35 29 30.

(Référence : « La Lettre de l'Etat dans la lot » n° 11 – octobre 2005)

Jean-Pierre Biberson



L'Urbanisme en question



Si pendant de nombreuses années, le problème de l'urbanisme s'est peu posé chez nous, du fait de l'absence même de tout projet de construction de logement neuf, il semblerait qu'à l'instar de ce qui arrive chez nos voisins quercynois, la situation soit en train de changer et que les premiers soubresauts d'une reprise de la construction de logements nouveaux s'amorcent sur la commune.

Jusqu'à une période récente, la relative abondance de logements anciens vacants à vendre, suffisait à alimenter un marché du logement continu mais peu actif en quantité. C'est ainsi que notre village, petit à petit, s'est trouvé constitué pour moitié de résidences secondaires, ce qui a eu pour effet bénéfique de voir se retaper avec goût, la plupart du temps, des masures en piteux état, mais hélas, ouvertes quelques semaines par an seulement.

Tout doucement, le marché s'est tendu et rétréci sur l'ancien, ne laissant que peu de ressources pour les jeunes du pays souhaitant se loger, voire pour les nouveaux arrivants.

Et puis le phénomène s'est accentué sur certaines zones et l'on pressent déjà que, dans un temps proche, des zones telles que les abords de l'axe Quatre-Routes / Saint-Céré ne seront bientôt plus qu'un boulevard bordé de maisons d'une extrémité à l'autre.

Alors, bien sûr, un tel phénomène n'est pas sans inquiéter un certain nombre d'entre nous et, en premier lieu, les élus locaux. D'ailleurs, « Urbanisme et Paysage », a été le thème central du dernier congrès des maires du Lot qui s'est tenu le premier octobre dernier à Biars.

Car, si l'urbanisme est bien au centre de nos préoccupations, la notion de sauvegarde du paysage et de l'espace devient aussi un enjeu majeur sur lequel il convient de se pencher.

Qu'en est-il, chez nous, à Floirac ?

Si notre commune a, jusqu'à ce jour, fait l'économie de tout document d'urbanisme, tant carte communale (CC) toute simple que Plan d'Occupation des Sols (POS), cela ne signifie pas que tout est permis. En effet, si les zonages bien connus NS, NC, ND etc... au degré de constructibilité divers n'existent pas ici, ils sont remplacés, pas forcément pour le meilleur, par l'application stricte du Règlement National de l'Urbanisme ou RNU.

Le premier gros désavantage est d'abord une absence de lisibilité de la part d'un candidat à la construction qui ne peut se référer directement à un plan communal en bonne et due forme, adopté après enquête publique et opposable au tiers.

Deuxièmement, le maire, lui-même, abandonne, à l'occasion, une partie de ses prérogatives au bénéfice des services d'état instructeurs, DDE, DDA, voir BF (bâtiments de France), ce qui ne facilite pas toujours les choses.

Alors, comment en est-on arrivé là ?

Le peuplement de Floirac n'est pas récent. Si l'on se réfère à nos historiens assidus et passionnés, notre territoire communal semble avoir fait l'objet des premières implantations aux âges farouches. Les abris sous roche de Caillon ou d'Ourjac, avant de servir de cabanes à nos jeux d'enfants, ont probablement vu passer nos ancêtres...

Par la suite, des traces d'implantation gallo-romaine ont été décelées, pour certains, avec son parcellaire tracé de façon strictement géométrique.

Le moyen âge semble avoir été beaucoup plus anarchique dans la façon de bâtir, bien que l'insécurité permanente de l'époque ait obligé les habitants à se grouper autour du centre bourg.

Puis, déjà, les contraintes du relief (pente) et les débordements de rivières ou ruisseaux commencèrent à imposer un certain nombre de règles à respecter. Un début de zonage s'est donc dessiné dès cette époque, accentué par des contraintes plus récentes, construction de voie ferrée, développement des exploitations agricoles.

Petit à petit, la commune s'est dessinée telle qu'elle se présente actuellement, mais toujours sans réelle unité.

Plus récemment, c'est à dire dans les années cinquante, un certain nombre d'implantations nouvelles se sont réalisées (Rul, Pech d'Agude), suivant en cela une tendance à la mode, à savoir, l'implantation plus diffuse, sur le modèle du pavillon bourgeois, avec construction en milieu de parcelle et non plus en bordure de voirie. On voit ainsi poindre un esprit plus individualiste, avec mitage du paysage et, en germe, des conflits à venir avec l'activité agricole.

A cette époque, nos élus n'ont pas réagi, probablement trop heureux de l'installation de quelques nouveaux venus en pleine période de décroissance démographique. On en est donc arrivé tout doucement à la situation actuelle où, d'un seul coup, tout s'amoncelle : périmètre de protection des bâtiments de France, assainissement obligatoire aux normes, zones naturelles, zones de crue, zones d'épandage etc... Il faut donc bien se décider à réglementer par nous même.

Alors, avant de se lancer dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), remplaçant de l'obsolète POS, la municipalité s'est fixé certaines urgences.

Le Schéma Communal d'Assainissement (SCA), lancé en 1997, en préparation du programme d'assainissement collectif du bourg, a permis de réaliser un premier zonage permettant à chacun de connaître ses normes côté assainissement, l'échéance ultime étant fixée au 31 décembre 2005, date heureusement prorogée.

S'en est suivi en 1999 une « Opération cœur de village » sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes de Martel dont nous sommes membre, visant à prévoir d'éventuels aménagements liés aux travaux d'assainissement du bourg. Il s'agissait de réfléchir sur les écoulement d'eaux de pluie (réseau pluvial), l'aménagement des rues, des places publiques, des lieux de stationnement et de l'éclairage public.

Enfin, en cette année 2005, le Mémoire de Fin d'Etude d'Architecture de notre ami Julien Dumolard, consultable en mairie, a doté la commune d'un excellent outil

d'analyse et de prospective concernant les « Transformations du paysage communal ».

Enfin, le programme d'assainissement collectif du bourg, malheureusement suspendu dans les années 90, arrive en phase finale d'étude, la consultation des entreprises étant lancée pour cette fin d'année.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, le zonage existe déjà. Le périmètre des Bâtiments de France s'applique sur un rayon de 500 mètres autour des édifices inscrits (Chapelle Saint Roch, église Saint Georges), avec les contraintes architecturales draconiennes qui s'ensuivent.

Dans la plaine, la DDA veille au grain à travers le PPRI (Plan de Préservation des Risques d'Inondation) qui interdit toute habitation nouvelle en zone de crue centennale.

Le PPRI récent est en train de se doubler d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui se veut plan d'évacuation en cas de rupture de barrage.

Cette dernière mouture des services préfectoraux, que l'on s'étonne d'ailleurs de n'avoir pas connue plus tôt, nous précise qu'en cas de rupture d'un grand barrage, Bort les Orgues notamment, la vague mettra quatre heures à arriver chez nous et atteindra 37 mètres de haut... Dans cette éventualité, bonne chance à tous et rendez-vous à la Rondelle !

Le Causse, qui représente plus de la moitié du territoire communal n'est pas non plus abandonné question urbanisme. La faible densité de ses réseaux d'eau et d'électricité, l'absence de véritable hameau (plus de cinq habitants dans un rayon de 100 mètres), en font une zone peu propice à l'urbanisme malgré la faible valeur du foncier et l'absence de véritable zonage agricole.

Restent donc, une fois exclues ces zones peu ou pas constructibles, les abords du village sur lesquels vont se porter tous les espoirs. Or cette zone n'est pas bien grande et possède également quelques contraintes géographiques et d'accès.

En conséquence, il faudra, d'une façon ou d'une autre, réglementer la construction afin que les rêves des uns n'hypothèquent pas les chances des autres de s'installer également.

Limiter les surfaces des enclos disponibles, regrouper l'habitat, éviter les styles ostentatoires, préserver certaines zones intéressantes en terme de paysage, tout reste à organiser.

La réalisation indispensable d'un PLU (plan local d'urbanisme) ne résoudra certainement pas tous les problèmes liés à l'urbanisme et aux paysages mais aura le mérite de clarifier par avance le zonage des lieux constructibles et les conditions qui l'accompagnent. Cela évitera sûrement une partie des malentendus actuels pouvant exister entre les postulants d'un côté, les élus au milieu et les services d'état de l'autre.

Il faudra, bien sûr, faire des choix, engager des priorités dans un souci bien compris de l'intérêt général. Que l'on ne s'y trompe pas, il n'est pas question ici, de lotissement ou de résidence sécurisée mais d'accès à la propriété, en premier lieu, pour ceux qui veulent vivre et travailler au pays.

Nous avons la chance de posséder un joli village, tranquille et bien agréable au milieu de paysages superbes et bien entretenus. A nous de prendre ce débat en charge.

Frédéric Bonnet-Madin





DOSSIER / LE CHAUFFAGE AU BOIS

*« Voici venir de retour
Le temps des feux de bois... »*

Depuis le trente août dernier où le cours du baril de pétrole a atteint son record historique à 70,85 dollars, le temps semble venu des économies d'énergie et du retour à une gestion plus raisonnée des ressources de la planète.

Aujourd'hui, certes, le prix du baril est retombé. Mais le choc a été si sévère, pour les Economies comme pour les esprits, qu'il a engendré un vif et nouvel intérêt pour les énergies dites propres, renouvelables et moins coûteuses. Et pour le bois, en particulier.

Notre journal a ainsi reçu d'une lectrice, Mme Silvos, une série d'informations tirées de l'Est éclair ou du Monde. Nous en faisons ici la synthèse, en la complétant à l'aide des précieux renseignements glanés par notre maire dans Quercy Energies et avec les chiffres et compléments de l'équipe de l'Inventaire Forestier National (IFN) qui se trouvait à Floirac précisément ce mois-ci.

Le bois est une énergie propre.

En effet, le CO² libéré pendant sa combustion est le même que celui qui serait rejeté dans l'atmosphère lors de sa dégradation naturelle.

Le bois est une énergie renouvelable.



**INVENTAIRE FORESTIER
NATIONAL**

L'équipe de l'Inventaire Forestier National (IFN), établissement public sous tutelle du Ministère chargé des forêts, rencontrée récemment à Floirac, nous apprend que, depuis le début du XIXe siècle, la forêt française métropolitaine a doublé de surface et couvre aujourd'hui près de 15 millions d'hectares. L'accroissement naturel des forêts françaises, estimé à 87 millions de m³, est nettement supérieur aux prélèvements annuels (35 millions/an d'après l'Est éclair ; 53 millions de m³ par an selon l'IFN).

L'exploitation forestière permet de récolter une partie de cette masse végétale tout en assurant l'entretien des boisements et la régénération des peuplements âgés, le bois coupé se partageant entre différentes filières, la filière bois (sciage, construction, ameublement, pâte à papier...) et la filière bois-énergie (industrie, chauffage domestique...). Les départements français les plus boisés sont les Landes (62%) le Var (68%) et les Vosges (48%). Le taux de boisement de notre département se situe entre 30 et 45 %.

Le bois est surtout une énergie moins coûteuse.

Certes, on verra certainement une hausse du prix du stère de bois dans les prochaines années, ce qui, entre parenthèses, permettrait peut-être de résoudre la crise des métiers de la forêt puisque les prix trop bas jusqu'ici empêchaient de rémunérer convenablement tous les acteurs de la filière, les bûcherons en particulier. Néanmoins, le prix du stère de bois, variant de 30 à 80 € selon les régions et selon la qualité, fait que le chauffage au bois reviendrait six

moins cher que le chauffage à l'électricité et environ trois fois moins que le chauffage au gaz ou au fioul. Un article de l'Est-Eclair, se fondant sur les éléments fournis par l'Observatoire de l'énergie, titre : « **le bois est de loin l'énergie la moins chère** ». Et rappelle qu'en janvier dernier, avant la hausse spectaculaire du baril de pétrole et les hausses successives du gaz, le classement des tarifs pour 100 KWh consommés était le suivant :

Electricité	: 11,06 €
Propane	: 9,74 €
Charbon	: 6,64 €
Chauffage urbain vapeur	: 5,36 €
Fioul	: 4,79 €
Gaz nat.	: 4,23 €
Bois	: 1,75 €

Bien entendu, il faut inclure dans le coût, outre le prix du stère de bois, celui de l'achat d'un appareil, poêle ou chaudière (voir plus bas), celui de l'installation de l'appareil de chauffage (entre 500 et 1500 €) et le prix des ramonages (environ 45 € l'un)... Malgré ces ajouts, le chauffage au bois demeurerait le plus économique des moyens de se chauffer.

C'est d'ailleurs pourquoi, selon un autre article de l'Est-Eclair que nous a transmis Madame Silvos, les habitants de l'Aube plébiscitent le chauffage au bois et manifestent un regain d'intérêt pour *l'affouage*, pratique traditionnelle qui accorde aux habitants le droit de prendre du bois de chauffage dans les forêts communales, lorsqu'elles existent encore. L'entretien de la forêt est de cette manière en partie assuré, sous le contrôle d'une commission communale et de l'ONF (Office National des Forêts), par les habitants qui bénéficient en échange du bois coupé par leurs soins.

Comment fonctionne l'affouage ?

L'exemple qui l'article que nous avons Villemaur s/Vanne, 420 140 à 160 familles mairie.

La commission affouages et l'Office (ONF) déterminent les parcelles de la forêt

d'éclaircir soit de régénérer complètement en pratiquant une coupe à blanc pour favoriser le semis de chêne. Les arbres sont marqués : croix orange pour l'arbre délivré à l'affouagiste, cercle bleu pour le bois à conserver. Les gros chênes sont coupés par l'ONF, leurs fûts seront vendus au profit de la commune et leurs têtes, appelées houppiers, débitées par les affouagistes l'hiver suivant. Les affouagistes se regroupent par listes de dix. L'un d'eux est dizainier et participera au tirage au sort des lots de bois en novembre, avant de procéder au partage de sa dizaine. Chaque part fournit 3 à 5 stères de bois. Le travail de coupe commence généralement après la chute des feuilles, sauf les samedis, jours de chasse, et les chantiers se terminent au printemps, à la montée de sève. Le débardage (dégagement) des bois se pratique par terrain portant de mai à octobre.



nous est présenté dans reçu est celui de habitants, 250 foyers, affouagistes déclarées en

communale des National des Forêts ensemble chaque année qu'il convient soit

Emettons quelques réserves tout de même ! Cette pratique, étant donné la quantité fournie par chaque part, ne peut constituer qu'un appoint par rapport à la quantité nécessitée par un chauffage de base au bois. On estime en effet qu'il faut *de 10 à 15 stères de bois* pour chauffer un pavillon de 80 m2 pendant un an à l'aide d'un poêle ou d'un insert à bon

rendement. Et encore, un poêle à bois ne peut alors suffire en tant que chauffage, dans une maison pas trop vaste, qu'à condition qu'il soit placé dans la pièce la plus fréquentée et que la chaleur puisse circuler librement entre les différents espaces de vie. Les 4 ou 5 stères de bois récupérés par les affouagistes paraissent plus intéressants dans le cadre d'un chauffage à bois venant en complément d'un chauffage électrique ou solaire par exemple. La cheminée, l'insert ou le poêle à bois ajoutent alors dans la maison l'ambiance chaleureuse et la compagne de leurs flammes. Un certain art de vivre qu'on peut gagner à retrouver...

Quel poêle choisir quand on souhaite se chauffer au bois?

On trouve aujourd'hui, explique Frédéric Douard, de l'*Institut Technique européen bois-énergie* (Dossier communiqué par F. Bonnet-Madin), un choix de plus en plus grand de poêles à bois innovants qui permettent une combustion respectueuse de l'environnement et un grand confort d'utilisation. Les poêles traditionnels et les poêles-cheminées chauffent bien mais leur rendement est plutôt faible et ils sont gourmands en bois. Ce sont les moins chers mais il faut leur préférer, si c'est possible, des **poêles « turbo »** équipés d'une arrivée secondaire d'air à mi-hauteur de la chambre de combustion, ce qui améliore le rendement, ou mieux encore, des **poêles à post-combustion** disposant d'une chambre dédiée au brûlage des gaz, ce qui permet de réduire la consommation de bois de près d'un tiers et de polluer bien moins.

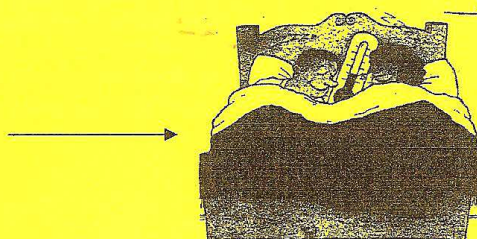
Les **poêles à accumulation**, très lourds (parfois plus d'une tonne) restituent par rayonnement durant 8 à 12 heures la chaleur accumulée par un feu très vif de quelques heures dans la journée. Leur rendement est élevé mais leur montage ne peut être réalisé que par un spécialiste.

Les **poêles à granulés**, apparus récemment, utilisent des cylindres de sciure compressée, combustible à haut pouvoir calorifique qu'une vis sans fin électrique remonte du réservoir vers le foyer à la demande du thermostat. Le rendement de ces poêles est élevé, même à bas régime, mais ils ne peuvent fonctionner en cas de coupure de courant et, à cause de leur ventilateur, peuvent être bruyants.

- Bien choisir un poêle, c'est d'abord se renseigner sur la puissance dont on a besoin en fonction du volume à chauffer, de la zone climatique, de l'isolation de la maison. Un poêle surdimensionné fonctionnera à bas régime et risque de goudronner.
- C'est tenir compte du *rendement de combustion qui doit être certifié supérieur ou égal à 65% pour donner droit à un crédit d'impôt de 40%*. On admet qu'un poêle récent de bonne qualité dispose d'un rendement de combustion compris entre 60 et 85%.
- C'est s'assurer de la présence d'une chambre de post-combustion qui combine les avantages économiques et écologiques.
- C'est vérifier la qualité des matériaux réfractaires à l'intérieur du foyer. Ils doivent favoriser les performances environnementales, calorifiques et de longévité de l'appareil.

15 degrés
pour dormir
c'est suffisant

Rajouter simplement une couverture
peut vous faire économiser
60 euros par an.



Le choix du combustible

Vous avez le choix entre *la bûche*,
la bûche compactée ou *brique*
ou encore *le granulé*.

Ces deux derniers combustibles sont constitués de sciure compressée, ils sont très secs et donc très denses en énergie, ils sont faciles et propres à transporter ou à stocker, peu encombrants mais plus chers à l'achat. Pour le granulé, l'utilisation d'un poêle spécifique est indispensable. Les fournisseurs de briquettes et de granulés, encore difficiles à trouver, sont de plus en plus nombreux et les prix diminuent actuellement (précisions de F. Douard, ITEBE-Institut technique européen bois-énergie).

Le crédit d'impôts (Voir document en annexe)

Peuvent bénéficier du crédit d'impôt de 40 %, selon *l'arrêté du 9 février 2005*,

- les acquéreurs « d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses, de rendement énergétique supérieur ou égal à 65% selon les référentiels des normes en vigueur tels que les poêles (norme NF EN 13240), les foyers fermés et les inserts de cheminée intérieures (norme NF EN 13229 ou NF D 35376), les cuisinières utilisées comme mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (norme NF EN 12815) et les chaudières de rendement énergétique supérieur ou égal à 65% (norme NF EN 303,5 ou EN 12809) »
- ainsi que les acquéreurs de « pompes à chaleur géothermales ou air/eau ayant un coefficient de performance supérieur ou égal à 3 ».

Mais attention ! Le rendement affiché peut être approximatif chez le vendeur.

Pour bénéficier du crédit d'impôt, seul un **procès verbal d'essais**, réalisé par un laboratoire européen officiel, peut prouver les performances de l'appareil que vous achetez. **Exigez-en une copie de votre vendeur.**

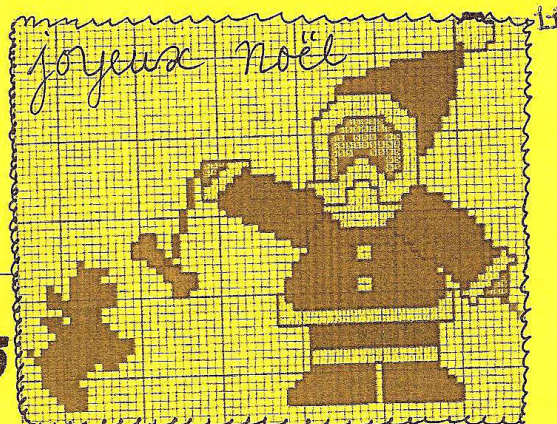
Synthèse réalisée par A.M. Daubet

Pour en savoir plus

- ❖ ITEBE à Lons-le Saunier tel : 03 84 47 81 00 email : info@itebe.org (liste de fabricants de poêles à haut rendement)
- ❖ Interrogez l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous en appelant le 08 10 060 050

Info Energie à Cahors, 70 rue Clémenceau. Accueil du public : mercredi après-midi 14h-17h et jeudi 9h-12h et 15h-18h. Permanences téléphoniques au 05 65 35 30 78 mardi 9h-12h / 15h-18h Mercredi 9h-12h / 14h-17h

Annexe



LES PRIMES EN 2005

LE CREDIT D'IMPOTS

• Conditions générales :

- ❖ Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous êtes fiscalement domiciliés en France (métropole et DOM), que vous soyez propriétaire, locataire, ou occupant à titre gratuit de votre **habitation principale** pour les travaux d'isolation, d'économie d'énergie et d'installation d'appareils de chauffage à base d'énergie renouvelable réalisés entre le **1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009**
- ❖ Pour les travaux réalisés durant cette période, les plafonds des dépenses éligibles au crédit d'impôts sont :
 - **8 000 €** pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;
 - **16 000 €** pour un couple marié soumis à une imposition commune ;
 - majorés de : **400 €** par personne à charge, **500 €** pour le second enfant, **600 €** à partir du troisième enfant.
- ❖ Le crédit d'impôt s'applique sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle les dépenses ont été payées. **Si ce crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent vous est remboursé. Si vous n'êtes pas imposable, la totalité du crédit d'impôt vous est versée.**
- ❖ Pour bénéficier du crédit d'impôt les équipements doivent être **achetés et installés par une entreprise**. L'acquisition des équipements par le contribuable n'ouvre pas droit au crédit ; même si l'installation est réalisée par une entreprise.
- ❖ Seul le **coût des équipements ouvre droit à crédit d'impôt**. La main d'œuvre correspondant à l'installation, les matériaux et fournitures de raccordement sont exclus du crédit d'impôt.
- ❖ Si l'équipement bénéficie de primes ou subventions la base du crédit d'impôt en tiendra compte. **La déclaration concerne le montant du matériel TTC, subventions déduites (au prorata du montant du matériel et de la main d'œuvre).**

• Les taux en vigueur :

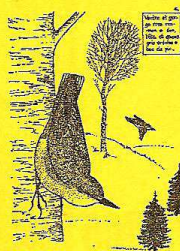
- ✓ 15 % pour les chaudières basse température dans le cas d'un immeuble achevé depuis plus de deux ans,
- ✓ 25 % pour les chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage dans le cas d'un immeuble achevé depuis plus de deux ans,
- ✓ 40 % pour les équipements de production d'énergie renouvelables ainsi que pour les pompes à chaleur (chauffage), pour un **logement** achevé, neuf ou en construction.

L'arrêté du 9 février 2005 (joint à ce document) définit la liste des équipements, matériaux et appareils éligibles au crédit d'impôt.

Pour plus d'information, consultez le site : www.impots.gouv.fr
ou appelez le 0 820 32 42 52

QUERCY ENERGIES / 70 RUE CLEMENCEAU / 46 000 CAHORS
Tél : 05 65 35 81 26 / Fax : 05 65 35 07 06 / Mail : info@quercy-energies.fr

Les oiseaux



La sitelle

de l'hiver

dans nos parcs et nos jardins

un article de Michel Jamme

Notre région rurale peu urbanisée, fortement boisée, au climat tempéré et traversée par la Dordogne parsemée d'îles, de bras morts et de lieux de nidification multiples est un lieu propice au séjour l'hiver de très nombreux oiseaux. Ils y sont présents toute l'année, à l'exception des migrateurs familiers tels les hirondelles et martinets, absents jusqu'au printemps prochain. Tous ces oiseaux d'hiver sont depuis longtemps sédentaires ou le sont devenus au gré des changements climatiques qui déterminent la composition et la répartition de ce qu'il est convenu d'appeler l'**avifaune**. L'Europe occidentale est le théâtre de migrations complexes le long de voies multiples, globalement orientées nord-sud, ce qui, notez-le, n'est pas le cas de la vallée de la Dordogne qui coule transversalement d'est en ouest. C'est en hiver, et surtout lorsque les conditions climatiques sont les plus rudes que les oiseaux sédentaires ou les migrateurs descendus du nord ont une tendance très marquée à se rapprocher des habitations près desquelles ils trouvent un micro-climat plus favorable et, souvent, un garde-manger apprécié.

Au cours de l'hiver dernier, 2004-2005, bien marqué avec de fortes gelées matinales ayant plusieurs fois atteint les -15° , l'observation des oiseaux a été facilitée surtout pour ceux d'entre nous qui, bénéficiant d'une situation favorable, ont fait l'effort de leur fournir une nourriture adaptée.

On peut en effet attirer un grand nombre d'oiseaux dans nos jardins en leur procurant en hiver, de manière ininterrompue, la nourriture et l'eau qui leur sont nécessaires. Par temps de neige, il m'est arrivé de voir une concentration de près de 80 merles sous un seul pommier dont de vieux fruits jonchaient le sol ! En général, les oiseaux qui nous rendent visite sont omnivores mais on les classe principalement en granivores ou en insectivores.

S'agissant de graines, la préférence des oiseaux va aux graines issues de mauvaises herbes plutôt qu'à celles issues de fleurs ou plantes cultivées, sauf peut-être le tournesol ou l'aster des jardins. Dans vos allées ou près de vos clôtures, ne détruisez donc pas les mauvaises herbes, surtout en répandant des herbicides, si vous voulez attirer les oiseaux !

Les insectivores sont friands de graisse et de moëlle. La graisse peut être de la margarine, du saindoux ou simplement du gras de jambon. La technique consiste à faire fondre ces graisses et à les mélanger avec des graines de tournesol ou de millet dans une boîte

en carton. Lorsque le tout est refroidi et solidifié, il suffit de démouler en déchirant le carton et de suspendre la galette ainsi obtenue à une branche.

Parmi les autres mets appréciés des oiseaux, citons le pain entier avec du fromage. Il faut veiller à n'en disposer qu'une quantité suffisante pour la journée afin de ne pas attirer de nuit souris et mulots... S'il vous reste des noix de la récolte précédente, elles feront les délices de la plupart des oiseaux, principalement des mésanges, des sittelles et des pinsons. Il arrive même, quand on laisse des noix ou des noisettes avec leur coquille, que des piverts les emportent pour les caler dans une fente d'écorce et les ouvrir à coups de becs répétés. Il existe encore de nombreuses recettes que l'on peut préparer soi-même :

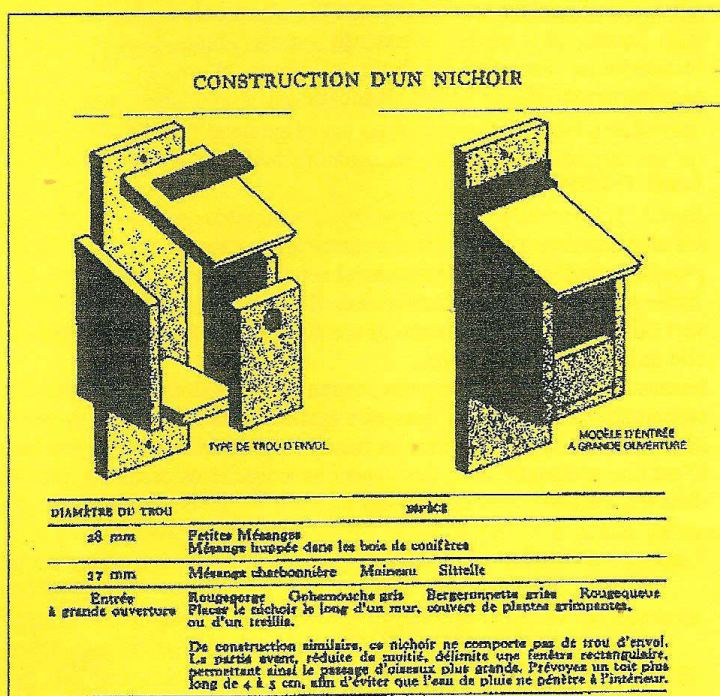
- Pains de graisse avec du riz bouilli ou des flocons d'avoine
- Mélange de moëlle et de déchets de poisson
- Vers de farine vivants qui font la joie des rouges-gorges

Si vous voulez aider les oiseaux à faire leur nid, il convient de disposer des nichoirs dans votre jardin. Le modèle le plus répandu est celui figurant sur le croquis ci-contre.

Si possible, prévoyez d'orienter l'ouverture ou le trou d'envol vers l'Est pour qu'il reçoive les rayons du soleil levant et évite l'entrée des vents dominants qui, dans nos régions, sont généralement d'Ouest.

En présence des oiseaux, leur observation sera grandement facilitée si

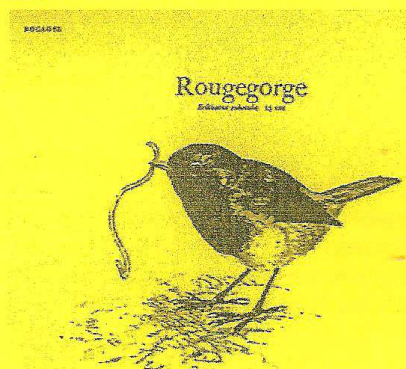
l'on ne fait aucun geste brusque. Utilisez des vêtements de teinte neutre et des jumelles manœuvrées avec grande lenteur. Choisissez des jumelles à grossissement 8x30 ou 10x25 ce qui signifie que le grossissement obtenu est de 8 ou 10 fois. C'est largement suffisant pour les petites espèces et c'est l'idéal pour une mise au point des sujets rapprochés. Ces jumelles sont d'un encombrement réduit (format de poche) et leur poids léger évite tout tremblement. Certaines jumelles de qualité supérieure ont des optiques dits « à prismes traités » permettant une meilleure vision crépusculaire. Il existe aussi des modèles permettant aux porteurs de lunettes de conserver leurs verres.



Ces détails étant précisés et sans en faire une liste exhaustive, voici les principaux oiseaux que nous avons pu observer et reconnaître l'hiver dernier. Pour les reconnaître et leur donner un nom, il faut pouvoir les identifier, les regarder attentivement, remarquer leur taille, leurs couleurs, la façon dont ils sautillent, piètent ou volent. Il sera alors indispensable de consulter un GUIDE DES OISEAUX, de préférence en couleurs ce qui, malgré la précision des détails, laissera encore quelquefois perplexe. Je ne présente ici que les espèces les plus répandues que l'on peut observer quotidiennement. La liste des oiseaux moins fréquemment observables renvoie obligatoirement au Guide des Oiseaux.

Le rouge-gorge

Tout petit, 13 cm maximum, il détient la palme d'aimable familiarité. Le matin, il est souvent le premier arrivé sur l'aire de nourrissage. D'une silhouette rondelette et vive, il sautille, s'approche tout près de vous, s'enhardit mais reste insaisissable. Son dos est brun, sa gorge et sa poitrine rouge vif, son ventre blanchâtre.



Les mésanges

La charbonnière est la plus commune et la plus abondante, au point que cette abondance provoque parfois un exode automnal vers le Sud.

Taille maxi : 14 cm. Le plumage est vif où se mêlent jaune de chrome, blanc pur, noir lustré et vert olive. La mésange charbonnière aime se glisser dans les trous d'arbres ou de murs mais elle utilise aussi les nichoirs.

La mésange bleue est plus petite, d'une taille maximum de 11,5 cm. C'est une insectivore qui recherche les larves et les nymphes cachées sous les écorces et sous les feuilles tombées. Ses ailes sont bleutées, arrondies en parachute, sa poitrine jaune soufre avec une collerette azur. C'est une sédentaire avec des invasions irrégulières certaines années. Elle est facile à nourrir dans les jardins.



Le moineau domestique

Moineau domestique
Picard domestique 15 cm



C'est un campagnard si attaché à l'homme qu'il quitte les villages qui se dépeuplent et se déplace à la suite des habitants. Taille maxi : 15cm. Lorsqu'une femelle est courtisée par un mâle, celui-ci fait un tapage tel qu'il attire d'autres mâles et leur parade commune dégénère alors en poursuite. C'est un sédentaire. Le moineau friquet, lui, est un peu plus petit. Il niche en colonies dans des cavités rapprochées.

Le merle noir

Qui ne le connaît ? Il est sédentaire chez nous où il s'est répandu partout. Taille maximum : 28 cm. Le mâle est noir de jais avec un bec jaune vif, la femelle, la merlette ou merlesse, un peu plus petite, avec une robe brun foncé à la gorge plus claire, discrètement marbrée, et un bec brun. Le merle est un oiseau intrépide et familier, vif et agité. Le chant du merle perché à la cime d'un arbre ou à la pointe d'un poteau est d'une incroyable pureté. On l'entend surtout dans le silence qui précède le lever du jour.

La sitelle torchepot

Beaucoup plus rare que les espèces décrites ci-dessus, nous l'avons découverte en 2004. C'est un grimpeur étonnant qui progresse à petits bonds, accroché à l'écorce des troncs sans s'aider de la queue qu'il a très courte. Grâce à la forte musculature de ses pattes aux griffes acérées, la sitelle se promène souvent sur les troncs la tête en bas contrairement aux piverts qui gardent toujours la tête en haut. La sitelle se nourrit de noix, noisettes ou faines qu'elle martèle à grands coups de bec.

Pic vert
Pic vert 30 cm
Pic cendré
Pic cendré 30 cm



Le pivert (ou pic vert) ou pic cendré

On peut difficilement l'observer lorsqu'il grimpe aux arbres par petits bonds car il s'empresse de tourner autour du tronc pour se dérober à la vue. Le pic se nourrit essentiellement de larves d'insectes et de fourmis xylophages qu'il capture à la manière des caméléons grâce à sa longue langue gluante dite **protractile**.

La pie bavarde



Pie
bavarde

C'est un corvidé pouvant atteindre 45 cm. La pie s'enhardit jusqu'à habiter à proximité des villages où sa silhouette blanche et noire équilibrée par le long balancier de sa queue est familière. Oiseau réputé curieux, voleur et bavard, elle a une attirance, dit-on, pour les objets brillants que l'on retrouve parfois dans son nid.

La tourterelle turque

A l'origine, sa présence était limitée à la Turquie et aux Balkans. Elle a commencé à déferler sur l'Europe à partir des années 1930. Pouvant atteindre 30cm, cet oiseau est celui qui présente le phénomène d'expansion naturelle le plus important. Il y en a partout. Sa prolifération est assurée par deux pontes annuelles de deux œufs blancs et parfois plus, jusqu'à cinq.



Tourterelle
turque

Streptopelia decaocto 30 cm

De nombreuses autres espèces présentes l'hiver dans nos régions pourraient être citées, répertoriées et détaillées mais elles sont plus rares et plus difficiles à observer de près, de sorte que je n'en ferai qu'une mention rapide et incomplète renvoyant forcément à un guide des oiseaux indispensable pour s'y retrouver :



Faucon
crécerelle

Falco tinnunculus 24 cm

le geai ; l'étourneau vivant en grandes colonies qui malgré ses nuisances continue à être protégé ; le pigeon ramier, le Biset, la tourterelle des bois qui n'est autre que la palombe, le faucon crécerelle qui guette sa proie en pratiquant le vol sur place, le pinson des arbres, le verdier, le hibou petit duc etc...

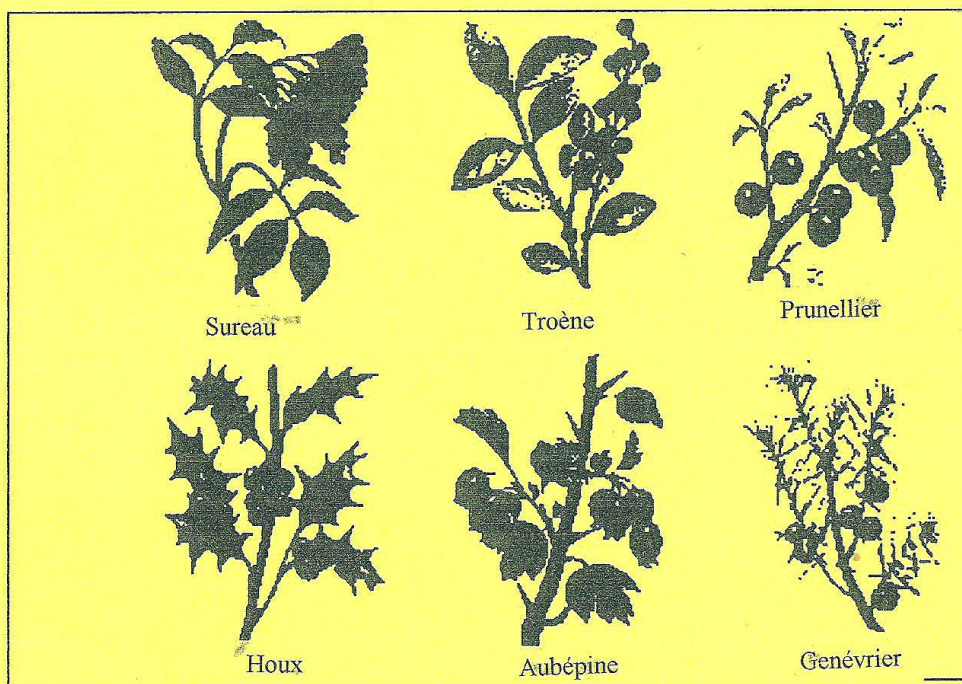
A noter que la chauve-souris, que l'on voit peu ou pas du tout l'hiver puisqu'elle hiberne dans des grottes ou même sous les toits, n'est pas un oiseau mais un mammifère insectivore dont les pattes de devant sont conformées en ailes.

La vie des oiseaux est complexe et passionnante. Je souhaite que cette introduction vous donne envie d'en savoir davantage.

L'hiver venu, les oiseaux luttent pour la vie que par ailleurs l'homme leur rend souvent difficile. Au dessous de 0°, ils doivent conserver une température interne constante d'au moins 41 degrés. Pour qu'ils y parviennent, la quantité de nourriture absorbée quotidiennement doit être équivalente au tiers de leur poids. Dès que le temps l'exigera, n'hésitez donc pas à leur venir en aide. Le plaisir que vous en retirerez vous payera largement de votre investissement.

Bonne fin d'année à tous,

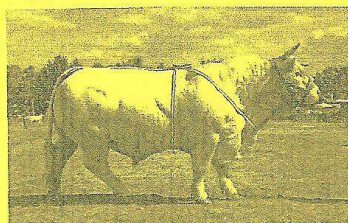
Michel Jamme



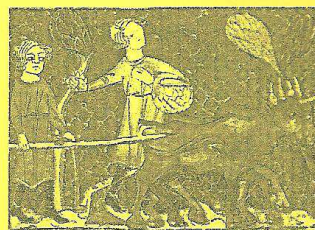
Les haies : un repas d'hiver pour les oiseaux

LE BŒUF

OU



LA VACHE



Dans l'**Antiquité**, le bovin mâle castré entame une longue et vaste **carrière de trait, de bât, de monte et de labour**. Même réduit sous le joug, le taureau-bœuf-vache restait le plus impressionnant des animaux conquis par sa force et sa résistance. La mythologie grecque l'associa au culte des divinités agraires : on n'abattait pas un bœuf de labour. Si bien qu'il n'entrait pas dans les menus ordinaires.

Comme on les gardait au travail jusqu'au bout de leurs forces, la viande de ces animaux restait chère et rare. Le bœuf n'arriva sur les **tables des riches que sous Louis XIV**, les classes moyennes se contentant du cochon et du mouton jusque vers 1850.

Les bovins sont des mammifères à sabots et à nombre pair de doigts, au corps lourd, au crâne large surmonté de cornes chez les deux sexes, au mufle toujours humide. Ils font partie des ruminants, c'est-à-dire qu'ils possèdent un estomac à quatre compartiments. Aujourd'hui **plus de 20 millions paissent en France** avec une trentaine de races spécialisées dans la fourniture de lait, de viande ou les deux.

Quatre races dominent : la blanche charolaise, la rousse limousine, la blonde d'Aquitaine et la rousse et blanche du Maine-Anjou. **Le gourmet recherche d'autres races dites rustiques** : la Salers, l'Aubrac, la gasconne... on en découvre en voyageant chez les bouchers locaux.

L'animal de trait ayant disparu, le bœuf d'aujourd'hui est élevé au pré, bien fini, pour un muscle rond et tendre !

8% de la viande de bœuf provient de jeunes bovins que l'on abat entre 15 et 24 mois (on économise la castration), leur chair pâle séduit les Italiens. **Les femelles se partagent les 81% restants**, génisses tuées vers 3 ans, jeunes vaches et vaches de réforme.



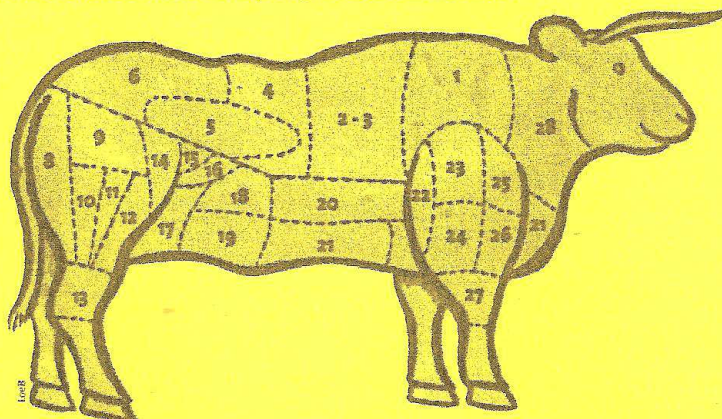


Mangez de la vache pour une santé de fer. La viande rouge est constituée de fer pour lutter contre l'anémie et contre toute fatigue physique et intellectuelle. Autre élément présent dans la viande rouge : la vitamine b 12, indispensable à notre équilibre nerveux.

Elle n'est pas aussi grasse qu'on le croit. La viande de bœuf contient moins de 6% de lipides (graisses), ayez donc la main légère sur les matières grasses pour la faire cuire.

Accommoder au mieux chaque morceau

Une carcasse de bovin se divise en quelques 3000 muscles...



Les morceaux du bœuf

- 1 basses côtes
- 2 côtes
- 3 entrecôtes
- 4 faux-filet
- 5 filet
- 6 rumsteck

- 7 queue
- 8 rond de gîte
- 9 tendre de tranche
- 10 gîte à la noix
- 11 araignée
- 12 tranche
- 13 gîte arrière, jarret arrière

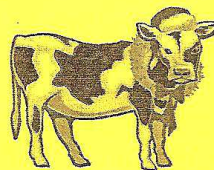
- 14 aiguillette baronne
- 15 onglet
- 16 hampe
- 17 bavette d'ailoyau
- 18 bavette de flanchet
- 19 flanchet
- 20 plat de côtes
- 21 poitrine

- 22 macreuse à bifteck
- 23 paleron
- 24 macreuse
- 25 jumeau à bifteck
- 26 jumeau à pot-au-feu
- 27 gîte avant, jarret avant
- 28 collier

- ❖ **L'entrecôte et la côte de bœuf** : sont recommandées aux amateurs de viande saignante et goûteuse. Ces deux morceaux sont parmi les meilleurs à griller, ou à poêler. Saisissez-les à feu vif puis poursuivez la cuisson à température un peu moins forte. Sortir la viande du réfrigérateur ¼ d'heure avant de la cuire.
- ❖ **Filet, faux-filet et rumsteck** : le filet passe pour être l'un des morceaux les plus nobles du bœuf. Situé entre l'appareil digestif et la région lombaire c'est un muscle paresseux, ce qui fait sa grande tendreté. Le filet peut s'acheter entier pour un rôti. La pointe et la queue sont excellentes en steaks. Les fameux tournedos sont taillés dans le filet. Le faux-filet appelé aussi contre-filet tire son nom de sa localisation (à côté du filet). Un peu moins tendre que celui-ci, il possède néanmoins un goût plus prononcé. Préférez une tranche épaisse, la viande sera plus savoureuse. Le rumsteck correspond aux muscles fessiers de l'animal. Il est composé de l'aiguillette de rumsteck et du filet de rumsteck.



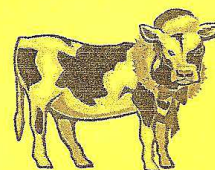
- ❖ **Le tendre de tranche** : le tendre est une grosse pièce située sur la face interne de la cuisse. Elle se compose de 6 muscles : **la tranche** réservée aux rosbifs ; **le dessous de tranche** le plus souvent hachée et en bifteck ; **la poire** petit muscle très tendre excellent pour les fondues et les biftecks ; **le merlan**, long et plat parfait en steak ; **l'araignée**, peu présentable mais



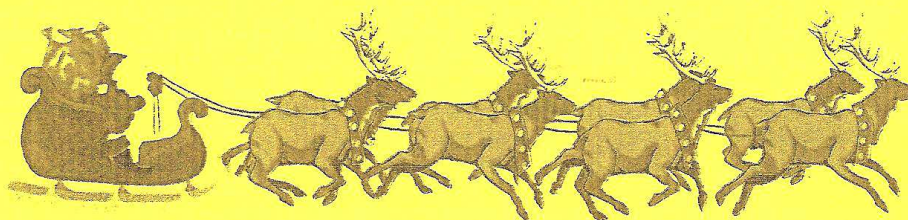
tendre et goûteuse en bifteck ; **la fausse araignée**, cousine de la vraie, est encore moins présentable mais excellente. S'y ajoutent **la tranche grasse** qui comprend **le rond de tranche**, parfait en rosbif ou en steaks ; **le mouvant** vendu en steaks ; **le plat de tranche grasse** souvent vendue en viande hachée.

N'oubliez pas que la poire, le merlan et l'araignée sont réputés pour être les morceaux les plus fameux du boucher. Le bifteck ne se conserve qu'un jour ou deux. La viande hachée doit absolument être consommée dans la journée.

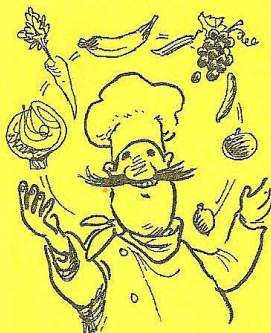
- ❖ **L'aiguillette baronne, la hampe ou l'onglet** : l'aiguillette est un morceau long de forme conique, une viande persillée, tendre et savoureuse. **La hampe** est un muscle qui sépare l'appareil respiratoire de l'appareil digestif. De forme allongée et des fibres longues et serrées, saisissez-là à la poêle pour avoir un bon steak. **L'onglet**, est un petit muscle pas très présentable qui s'apprécie saignant.
- ❖ **Les bavettes** : le bœuf comporte 3 bavettes. **La bavette d'ailoyau**, un muscle plat de l'abdomen à fibres longues et peu serrées. **La bavette de flanchet**, prélevée dans l'aîne, possède le même type de viande que l'ailoyau, un peu moins tendre. **La bavette de pot au feu**, viande longue destinée à des cuissons longues comme son nom l'indique.
- ❖ **Les morceaux à pot au feu** : la queue, les gîtes avant et arrière aussi appelés jarret, la bavette à pot au feu, le flanchet, le plat de côtes, la poitrine, la macreuse, le jumeau. Tous ces morceaux sont destinés à des recettes à cuisson longue. Pour la réussite d'un bon pot au feu, n'oubliez pas l'os à moelle.
- ❖ **Les morceaux à braiser** : bœuf bourguignon, bœuf mode, daube, bœuf carotte, bœuf miron-ton... sont autant de plats braisés que de manières d'apprécier la viande de bœuf. **Le collier** est une partie du cou, viande moelleuse ; **la macreuse**, appelée aussi palette est un morceau gélatineux qui reste toujours moelleux ; **le paleron** peut être vendu entier ou découpé en morceaux, **la basse côte**, au dessus de l'épaule est l'un des morceaux réservés au braisage ; **le plat de côte**, est l'ensemble des 13 côtes du bovin ; le découvert plus maigre, plus tendre est réservé au bœuf à la ficelle ; le couvert est vendu avec os pour un plat à bouillir, et désossé pour les plats braisés. *Vous réaliserez un excellent bourguignon avec des noix de joue de bœuf.*



(Sources pèlerin magazine, saveurs)



FILET DE BŒUF EN BRIOCHE



Pour 6 à 8 personnes : 1,20kg de cœur de filet, 300 g de pâte à brioche salée (chez votre pâtissier), un jaune d'œuf, 2 c. à soupe d'armagnac, 20 g de beurre, 2 c. à soupe d'huile, sel, poivre.

Pour la sauce : 60 g de jambon cru, ½ oignon, ½ carotte, 2 dl de Xérès, 5 dl de bouillon de volaille, 60 g de beurre, 5 brins de persil, sel, poivre.

Faites dorer la viande de tous les côtés à feu vif, dans une cocotte avec le beurre et l'huile. Flambez avec l'armagnac. Salez, poivrez. Egouttez-la. Laissez-la tiédir. Préchauffez le four therm. 8 (240°). Etalez la pâte à brioche. Posez dessus le rôti au centre et enveloppez-le avec la pâte. Mouillez les bords avec de l'eau et soudez-les. Badigeonnez la pâte de jaune d'œuf. Faites une cheminée sur le dessus. Mettez au four, laissez

cuire 10 mn, baissez le four therm. 6 (180°), continuez la cuisson 10 mn.

Faites revenir le jambon haché dans un peu de beurre, ajoutez l'oignon et la carotte émincés. Mouillez avec le Xérès et le bouillon, puis ajoutez le persil et laissez réduire de moitié. Salez, poivrez et passez la sauce au chinois. Ajoutez le beurre en tournant. Servez le filet sur un plat chaud avec sa sauce à part.

TOURNEDOS ROSSINI



Pour 4 personnes : 4 tournedos de 150 g chacun, 20 g de beurre, 2 c. à soupe d'huile, 150 g de foie gras frais, ½ verre de madère, 4 tranches larges de pain de mie, sel, poivre aux 5 baies.

Faites chauffer le beurre et l'huile dans une poêle. Faites revenir les tournedos 3 à 4 mn sur chaque face selon les goûts. Retournez-les à l'aide d'une spatule et réservez-les au chaud sous du papier aluminium. Jetez la graisse de cuisson et faites poêler le foie gras coupé en tranches 2 mn environ, en veillant à ce qu'il reste bien rose à l'intérieur. Réservez au chaud. Pour la sauce, déglacez le fond de la poêle avec le madère. Posez les tournedos sur les tranches de pain de mie grillées. Garnissez le dessus des tournedos avec le foie gras poêlé. Salez, poivrez et entourez les tournedos de sauce madère..



Accompagnez ces deux recettes d'un vin de Cahors ou d'un vin de Bordeaux

Chantal Lyautey





Rubrique à brac

CARNET DE FLOIRAC

NAISSANCES

Le 15 novembre 2005

Est né

MATHYS

Chez Céline et Franch Malgouyres

Et le 10 décembre 2005

ARTHUR

Chez Nathalie et Tony Darrot

Nos félicitations aux heureux

parents et à

Geneviève et Claude Malgouyres, les

grands-parents des deux bébés

DÉCÈS

Le 1^{er} décembre 2005 est décédé à Corbières

M. Michel DELSAUT

Epoux de Monette Pinsac
Beau-frère de S. et D. Chollet

Le 6 décembre 2005 est décédé à Châtellerault,
dans sa quatre vingt onzième année,

Monsieur Raymond POURTANEL

Le 6 décembre est décédé subitement
à Queudes(Champagne)

M. Claude JOFFRE

Père et beau-père
d'Anne-Marie et Jean Louis Ezine

A toutes les familles touchées par le deuil nous
adressons nos condoléances

Activités de décembre

Téléthon 2005

Le vendredi 2 décembre, sous l'égide de l'AASF, une équipe de bénévoles a organisé une animation-vente de gâteaux en faveur du Téléthon sur le marché de Floirac. Toutes celles et ceux qui se sont investis pour la confection et la vente de pâtisseries sucrées ou salées ont eu le plaisir de voir l'étal rempli et vidé à trois reprises. Et à 11 heures, il ne restait plus une miette à grignoter. Paulette Granouillac, du Ban de Gaubert, avait confectionné des étoiles de Noël au crochet et des napperons : ses réalisations ont été fort appréciées et ont disparu à la vitesse de l'éclair. A tous et toutes, Monsieur André Chastang, de Saint Pantaléon de Larche, coordinateur des opérations du Téléthon pour notre région, a adressé des remerciements et des félicitations pour le chèque de 500 € que les bénévoles floiracois (Gilles et Corinne Delbeau, Simone Lacroix, Janine Baurès, Rachel Gerfault) lui ont remis. Une action généreuse et porteuse d'espoir pour laquelle vous êtes, donateurs généreux, chaleureusement remerciés.



Nos Petites Annonces

- A vendre petit prix un escalier dépliant pour combles 05 65 32 56 44
- Vends vélomoteur Peugeot 103 très bon état 200€ 05 65 32 48 86
- A vendre lustre ancien 6 branches bronze doré 100€ 05 65 32 48 86

